

DEPARTEMENT DE LA REUNION

=====

COMMUNE DE LES TROIS BASSINS

=====

ARRETE N°212/AM/2024

Portant réglementation provisoire de la circulation et du stationnement dans le cadre  
de la « course de Côte Moto » en ville de LES TROIS BASSINS

=====

Le maire de la commune de LES TROIS BASSINS,

- VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en Département Français ainsi que les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;
- VU la loi N° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements, des régions modifiée ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;
- VU le Code de Route ;

CONSIDERANT que le chemin Armanet - CD14 - sera en partie fermé à la circulation automobile le **dimanche 07 avril 2024** afin de permettre le bon déroulement de la manifestation sportive intitulée « **Course de Côte** » organisée par l'association Team Podium Moto et qu'il y a lieu de mettre en place une déviation ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Pendant la fermeture du chemin Armanet - CD14 -, une déviation de circulation sera mise en place, le dimanche 07 avril 2024, de 7h00 jusqu'à 19h00 selon les modalités suivantes :

- **Sens Centre-ville / Bois de Nèfles** : Déviation par la rue du Stade, chemin Gabriel Mareuil, chemin Charlemagne, chemin Cap du chat et Chemin Desbassyns ;

- **Sens Bois de Nèfles / Centre-ville** : Déviation par le chemin Desbassyns, chemin Cap du chat, chemin Charlemagne, chemin Gabriel Mareuil et la rue du Stade.

- La circulation sera interdite rue Gabriel Mareuil depuis l'intersection avec la rue des Amarillys jusqu'à l'intersection avec le chemin Armanet.

**ARTICLE 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par les services communaux.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services de la commune de LES TROIS BASSINS, les forces de Police et de Gendarmerie ainsi que les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre de la Mairie.

Fait à LES TROIS BASSINS,

Le 27 mars 2024

Le Maire

Daniel PAUSE

